



DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA SALLE « MADELEINE GUILLEMOT »
POUR LES ASSOCIATIONS

Date de la location :

Nom et numéro de téléphone (portable de préférence) du Président de l'association :

Pour quelle utilisation la salle est-elle demandée ?

Ouverture de la cloison oui ☐ non ☐

Début de l'occupation le à heures

Fin de l'occupation le à heures

Compagnie d'assurance – rappel : il est demandé de remettre à la mairie une copie de l'attestation d'assurance, chaque année, au moment du renouvellement.

Nombre de personnes prévues : 250 personnes maximum

Fait à Charentilly, le
(signature du demandeur)

La location devient effective dès lors que le Maire ou son représentant a signé la présente demande.
Avis du Maire ou de son représentant :

Le
Signature,

Partie réservée à la mairie :

Remise du règlement de la salle le :

Coût de la location :

Versement des 50 % de la location le :

Versement du solde le :

Versement de la caution le :

Caution rendue le :

Partie à conserver par l'association

Location salle des fêtes de Charentilly du :

Date de remise des clés :

Remise des clés de la salle et état des lieux d'entrée et de sortie :

Pour la remise des clés et les états des lieux, merci d'appeler M. Jean AGEORGES, 3^{ème} Adjoint au 06.63.54.59.87, au moins 2 semaines avant la manifestation.

Aucun RDV ne sera pris à l'accueil de la mairie.